

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2010**

*Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.  
Étaient présents : Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mme Solange DUTOUR, Mr Patrice GEIGER, Mr Gérard BRUEL, Mr Jean-François BAZZARA, Mme Virginie BONNET, Mr Olivier SOUZY, Mr Arnaud MIGNARD.*

*Absents : Mr Olivier SOUZY*

*Procurations : Mr Olivier SOUZY à Mme Solange DUTOUR*

### **BATIMENTS COMMUNAUX :**

- **Ecole** : avancement des travaux

Compte tenu du retard pris par les artisans, la réception définitive des travaux est repoussée au 27 mai 2010 à 14H00.

Les travaux, à côté du puit de lumière, on repris en premier par le plâtrier, puis par l'électricien, les sols et enfin la peinture sur le porte manteau des enfants.

Les retards sont dus à l'attente des résultats des tests d'étanchéité, tests qui n'ont jamais dus être réalisés.

Il reste encore quatre étapes pour terminer complètement les travaux :

- ♦ la pose des extincteurs (ils seront vérifiés lors de la visite sécurité).
- ♦ la réception des travaux par le bureau de contrôle technique (APAVE).
- ♦ investir les 1% du montant des travaux dans une œuvre culturelle pour un montant de 5000

€. Nous allons rechercher un artiste qui puisse nous réaliser soit une statue, soit une fresque, soit un portail,...

- ♦ Branchement de l'alarme.

Concernant le mobilier, nous allons récupérer le matériel déjà existant (puisqu'il s'agit d'un agrandissement). Toutefois, il est prévu d'acheter quelques couchettes et tables pour la classe de maternelle pour un montant de devis de 1 600 €HT.

Nos employés communaux vont également remettre en état une partie du grillage qui a été abîmé, ainsi que la construction d'un mur afin de maintenir un peu la terre.

♦ Inauguration officielle des nouveaux locaux : elle est prévue le vendredi 18 juin 2010 à 10H00 en présence des personnalités officielles, des artisans, des enseignants, élus, ...

- **Appartement au dessus de la sixième classe** :

Il a été constaté une fuite d'eau dans l'appartement du locataire qui se situe au dessus de la sixième classe. Le plafond a été endommagé sur trois plaques et compte tenu de la nature de l'accident, il en incombe à la mairie de prendre à sa charge la réparation totale des travaux.

- **Futurs travaux** :

♦ Préau : Ces travaux sont prévus pour cet été. Nous allons commencer à demander aux entrepreneurs leur disponibilité.

♦ Appartement de Mme ROLLET : nous allons demander un deuxième devis pour la rénovation complète de la toiture. Par contre le Conseil Général ne nous allouera aucune subvention communale.

- ♦ Bibliothèque : nous possédons quelques devis toutefois assez anciens (à réactualiser).

- **Location de l'appartement de la Poste :**

Monsieur le Maire présente l'unique candidature d'un administré de la commune.

Il est proposé un appartement pour un loyer de 540 € + 15 € de charges d'entretien de chauffage par mois.

Il est proposé de faire bénéficier deux mois de caution mais le futur propriétaire doit s'engager à réaliser quelques travaux de rafraîchissement.

- **Eglise :**

Actuellement, nous avons reçu deux devis de chauffage.

Les élus de la commission bâtiments accompagnés de paroissiens (D.MATTIA, B.MARECHAL) ont visité trois églises :

Une à Villechenève, l'autre à Poncins et la dernière à Bellegarde en Forez.

Il existe deux types de chauffage :

- ♦ un chauffage à air radiant : formule moins chère mais moins performante.
- ♦ un chauffage à air pulsé : formule plus chère mais plus performante.

Nous attendons également la proposition d'un chauffagiste de St Colombe sur Gand pour changer la chaudière existante en y intégrant un système beaucoup plus performant. Cette solution nous permettrait peut être de réduire le coût total des travaux..

Toutefois, les travaux d'aménagement de l'existant sont assez conséquents.

Il a été demandé au Père Yves de nous soutenir financièrement auprès du Clergé pour la remise aux normes électriques et du chauffage. De plus, la commune doit contacter le Père Darodes, expert en bâtiments historiques sur ROANNE. Il est prévu un échelonnement des travaux suivants : sur 2010, 2011 et fin 2012.

- ♦ Changement d'une fenêtre,
- ♦ Changement du chauffage,
- ♦ Remise aux normes du système électrique,
- ♦ Peinture.

- **Appentis au Chemin des Sables :**

Il est prévu de refaire l'appenti (10 mètres de long x 7 mètres de large) au Chemin des Sables. Il a été demandé un devis auprès de la Société PRESLE.

- **Salles Jeanne d'Arc :**

Installation d'une sono avec 4 enceintes régie depuis le bar, avec deux micros sans fils, un amplificateur, une table de mixage. Coût estimé à 4000 € (2000 € de sono et 2000 € de structure et de rails).

Il est voté un tarif d'utilisation des enceintes pour les locataires de la Salle

→ 50.00 € pour l'utilisation des baffles par soirée

→ Une caution de 1000 € sera demandée par location.

Les travaux seront terminés pour la fin mai.

- **Dénomination des rues :**

Pour terminer ce dossier, le Conseil Municipal émet la nécessité de procéder à la dénomination de l'ENSEMBLE des chemins de notre commune.

Dix chemins, non dénommés pour l'instant, sont donc identifiés et renommés.

Ci-dessous leur localisation et leur nouvelle appellation :

## **Ancienne dénomination**

- 1/ Impasse donnant sur la Route de St foy Grignon
- 2/ Impasse donnant sur le Chemin des Trois materêts
- 3/ Impasse donnant sur Chemin Port Garet
- 4/ Chemin reliant la Route de St Germain à Chemin Riou
- 5/ Chemin donnant sur le Chemin de Port Garet
- 6/ Chemin en direction d'Asnières
- 7/ Chemin reliant le chemin d'Asnières au Haut de Grénieux
- 8/ Chemin reliant Chemin de Riou à la Route de St Foy
- 9/ Chemin vers la Croix Jaune (à gauche direction Balbigny)
- 10/ Chemin sortant sur la Place du Général BERTHELOT (bascule).

## **→ Nouvelle proposition**

- Impasse de la Font Saint
- Impasse des Materêts
- Impasse du Petit Bois
- Allée des Platanes
- Chemin du Botou.
- Chemin d'Asnières
- Chemin de la Berthaude
- Chemin des Grandes Terres
- Chemin de la Jeanne
- Petit Chemin des Guises

Toutes les propositions ont été acceptées à l'unanimité.

- **Budget STEP 2010** :

Suite à une rencontre avec le Sous-Préfet, notre projet devrait aboutir prochainement.

Nous avons également prolongé notre contrat EPL avec le Syndicat du Barrage de Villerest pour bénéficier de la subvention afférente.

Enfin, la convention se terminant en 2011, il faudrait avoir la notification de la subvention avant la fin de cette date (auprès du Conseil Général, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau) afin de réaliser les travaux en 2012.

- **Portes d'entrée d'agglomération** :

Le bureau d'étude retenu pour ces travaux est la société : DECLIC.

Il est prévu d'aménager les entrées du Bourg en installant en outre des ralentisseurs de vitesse à chaque entrée dans le village.

Une nouvelle étude de comptage des flux est également envisagée pour réactualiser les données du trafic (dernière étude en 2005).

- **Aire de loisirs** :

La commune est propriétaire d'un terrain située vers le lavoir de Nervieux et le fermage et le fermage arrive en fin de droit de bail. Toutefois, le fils de l'agriculteur exploitant nous a fait la demande écrite de reprise de bail de ce terrain. Mais un des projets de la commune est d'aménager une aire de loisirs, de ce fait la mairie rejette la demande de cet agriculteur pour continuer à exploiter cette parcelle.

- **Achat de terrain les Trois Materêts** :

Le conseil Municipal vote à l'unanimité l'achat de terrain au lieu dit «Chemin des Trois Materêts» afin d'améliorer l'accès au chemin depuis la Route Départementale 112.

- **DPU** :

Afin d'aménager la Zone d'Activité Les Longes, le Maire propose au Conseil Municipal la nécessité de reprendre une parcelle de terrain à un agriculteur afin d'aménager la zone. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette indemnité d'éviction ou DPU (Droit à Paiement Unique) qui s'élève à 1440.03 €.

- **Renouvellement de la convention d'utilisation de la piscine Forez Aquatic :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le renouvellement de la Convention d'utilisation de la piscine de Feurs « Forez Aquatic » avec la Communauté de Communes de Feurs en Forez. La participation financière de la Commune de Nervieux s'élève à 127.20 € par séance de 45 mns. La commune devra également souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les risques encourus par le personnel et par les élèves.

- **Instruction pour les déclarations préalables pour les murs de clôture :**

Le maire présente au Conseil Municipal la nécessité de prendre une délibération pour que la Direction Départementale de l'Équipement puisse instruire les dossiers de déclaration préalable pour les édifications des murs de clôture.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité.

- **Emploi saisonnier :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un certain nombre de candidatures pour le emploi de cet été, des personnes susceptibles de remplacer nos employés communaux durant leurs congés.

Comme toutes les années, la personne qui a déjà effectué un été, revient l'été d'après.

Toutefois, le choix de la deuxième personne n'est pas encore décidé.

Les travaux d'été prévus sont de la peinture, de nettoyer les statuts, les entrées du bourg, de l'arrosage,

...

- **Fête patronale :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démarche d'Alain GOUTTE (association UEC) qui souhaite s'investir pour l'organisation de la fête.